



Commune d'Autigny

Mise en location des parchets communaux

Le Conseil communal met en location, dès le 1^{er} janvier 2027, les parchets communaux :

- **35 « Aux Glières » d'une superficie de 15600 m²**

Les agriculteurs intéressés à louer ce parchet sont priés de se manifester par écrit jusqu'au **31 mars 2026** à l'adresse :

Administration communale
Location des parchets communaux
Rte de Chénens 12
1742 Autigny

Les demandes doivent contenir les indications suivantes :

- les surfaces en propriété à ce jour
- les surfaces en location à ce jour (sans celles propriété de la commune)
- les surfaces en location auprès de la commune avant remaniement
- les surfaces en location auprès de la commune après remaniement

Le Conseil communal tient à préciser que le parchet sera loué en priorité aux exploitants de la Commune, soit aux personnes dont le revenu principal provient de l'agriculture.

Les dossiers incomplets ou contenant des informations erronées ne seront pas traités.